

que nous avons bâti de créer un régime
de paix, de sécurité et de sécurité pour la
QUESTION CAILLAUX

Interrogé sur la question de l'amnistie de M. Caillaux, M. Herriot répond :

— Savez-vous si M. Caillaux acceptera l'amnistie? U'en doute, car cela impliquerait la reconnaissance de la faute.

— Mais si une demande de révision du procès est introduite?

M. Herriot se borne à déclarer qu'il ne connaît pas le problème au point de vue juridique et qu'il ignore si un procès jugé par la Haute-Cour est susceptible de révision.

Voilà ce qu'il dit sur la question religieuse:

— Non, n'est plus partisan que moi de la paix religieuse.

Ce qu'il reproche au catholicisme français, c'est d'avoir été son action à celle des partis antidiplomatiques.

QUELQUES MOTS DE M. BRIAND

M. Briand, à qui MM. Kessel et Suquet demandèrent s'il accepterait le pouvoir au cas où les gauches triompheraient, a dit :

— Pour moi, ça sera bien mieux. Il faut offrir cela aux jeunes. J'ai été sept fois président du Conseil, et j'ai droit à une modeste retraite.

— Cependant, si l'on vous pressait d'accepter?

— N'envisagez pas cette hypothèse.

LE DEPOUILLEMENT DU SCRUTIN A PARIS

Paris, 14 mai. — Ce matin, la Commission chargée d'examiner les dossiers des opérations électorales dans le département de la Seine, a commencé le dépouillement des nombreux bulletins classés comme doux par les sections de vote, ainsi que les protestations émanant des quatre secteurs.

UN COMMUNISTE ELU EN PLACE DE M. BINDER

Paris, 14 mai. — Dans le premier secteur, M. Baranton (parti communiste), est élu à la place de M. Binder.

LE VOTE DES COLONIES

Les résultats des élections législatives pour la Réunion sont les suivants: MM. Brunet, 17.247 voix, élus; Gasparin, 15.767, élus; Bousset, 7.883; Bissetier, 6.445.

LA PROFESSION DES DEPUTES

Paris, 14 mai. — Selon les journaux, les 574 députés s'établissent de la façon suivante entre les diverses professions: 143 avocats, 53 agriculteurs, 46 industriels, 44 propriétaires, 33 publicitaires, 33 commerçants, 33 universitaires, 31 médecins, 30 ouvriers et employés, 19 fonctionnaires, 13 ingénieurs, 11 officiers, 8 instituteurs, 8 avoués, 6 pharmaciens, 6 magistrats, 4 conseillers d'Etat, 4 notaires, 4 ecclésiastiques, 3 pasteurs, 2 banquiers, 2 architectes, 2 dentistes, 2 vétérinaires.

UN DEPUTE COMMUNISTE DETENU DEMANDE SA MISE EN LIBERTE

Le communiste Jacques Doriot, qui a été élu sur la liste du Bloc ouvrier et paysan du 4^e secteur, par 105.900 voix, est actuellement détenu.

M. Berthon, député communiste réélu, s'est rendu lundi après-midi chez le Garde des Sceaux pour réclamer la mise en liberté de Jacques Doriot.

Le ministre a demandé que Jacques Doriot écrive lui-même, ainsi qu'il est d'usage, une demande de mise en liberté provisoire.

DEUX SIEGES POUR UN SEUL ELU...

...Un cas très curieux, c'est celui de M. Dautry.

Nommé sénateur de l'Indre, le dimanche 4 mai, à une élection partielle en remplacement de M. Legros, décédé, et non encore admis à siéger à la Haute-Assemblée, cet honorable parlementaire a été, le dimanche suivant, élu député de son département.

Optera-t-il pour le Luxembourg? Ou bien se laissera-t-il tenter par les attractions du Palais-Bourbon?... On ne sait...

Toujours est-il que voilà l'honorables M. Dautry avec deux sièges... sur les bras, si l'on ose dire!

DECLARATIONS DE M. ESCOFFIER. DEPUTE DU NORD

Le parti socialiste ne veut pas faire partie d'un ministère de transition.

Paris, 14 mai. — L'affluence dans les couloirs de la Chambre était plus grande aujourd'hui que les jours précédents.

M. Escoffier, député du Nord, qui a recueilli le plus de voix des candidats pour toute la France, a déclaré qu'il n'y avait pas de chance pour que le parti socialiste soit représenté dans le prochain Cabinet. Le premier ministre qui va venir, devra s'efforcer tout d'abord au redressement financier. Les décrets-lis sont mort-nés, le double

L'Actualité économique

PRODUITS CHIMIQUES ET ENGRAIS

L'industrie chimique fait, sur les affaires, un talent considérable au moment de la baisse mondiale d'une crise. Celle-ci n'a pas échappé. En effet, depuis une quinzaine, les marchés ont repris leur activité d'antan. Les transactions se font maintenant à une allure très normale. On constate notamment une régularité parfaite dans la demande de produits pour tanneries et vergers. Les produits chimiques se montrent plus calmes, mais la même tendance à la baisse manifeste une tendance à la baisse. Il en est de même pour les produits de blanchiment.

Les marchés des engrains n'ont plus l'ambition enregistrée au cours des mois de mars et d'avril. Les superphosphates traversent la période de morte-saison; la demande est nulle. En revanche, on signale quelques ordres qui absorbent les disponibilités.

En engrangement potassiques, les affaires en sylvanite sont en chômage de potassium se sont quelque peu ranimées.

Par contre, les engrains azotés sont très faibles. Les transactions en nitrate de soude sont restreintes. La demande est complètement terminée en sulfure d'ammonium. En cyanamide, les acheteurs s'intéressent déjà à la campagne future pour laquelle les nouveaux prix ne sont pas encore établis.

LES MARCHÉS CHARBONNIERS

La situation du marché charbonnier français se maintient excellente. Bien que nous soyons grandement approvisionnés en charbons anglais, nous avons des produits de nos mines se fait aisément. Si la demande de combustible étranger n'autofixé domestique est actuellement presque nulle, les ordres en sortes industrielles sont plus nombreux.

On a récemment publié les statistiques de production des houillères françaises. Il est bon de signaler, à ce propos, que, dans le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, les efforts de reconversion des mines de fer ont fait passer l'autofixation de 1.222 tonnes en mars 1924.

Cette erreur vient de ce qu'en placant les chiffres par colonies, on a inscrit 1.000 en regard du nom de M. Coppeaux, au lieu de 2.000.

Il en résulte que M. Coppeaux est élu à la place de M. Beauvillain.

MM. RENE LEFEBVRE ET BEAUVILLAIN RESTENT MAINTENANT EN SUSPENS

Par suite encore, le siège qui reste en suspens reviendra, soit à M. René Lefebvre, soit aussi à M. Beauvillain, mais non plus à M. Delcourt.

C'est à ce travail que la Commission s'adonne, mais les calculs sont délicats. Il ne s'agit, en effet, que d'un nombre de voix relativement minime.

LA QUESTION DES BULLETINS DE VOTE DOUBLES

On sait que la loi porte comme dispositions très nettes que si deux bulletins identiques se trouvent dans une même enveloppe, l'un d'eux seulement est valable.

S'ils sont dissemblables, ils sont nuls tous les deux.

Mais que circulaire ministérielle a fait connaître que si deux bulletins portant chaque des noms, rayés, différents forment un ensemble de vingt-quatre noms, il y a là un paupier régulier et valable.

Or, plusieurs bureaux ont annulé des bulletins qui se présentent de cette manière. La Commission en a récupéré ainsi près de deux cents.

LE CAS DE M. BEAUVILLAIN

Dès le 1919, on avait considéré M. Beauvillain comme élu, car, par suite d'une erreur de report, on lui avait attribué 10.430 alors qu'il n'en avait, en réalité, que 10.043. Ce fut M. Couteau qui prit sa place. Cela faisait, c'est à dire, 10.430 voix.

Aux Etats-Unis, l'industrie métallurgique traverse une période critique. La diminution de la production de l'acier est de plus en plus grande et les statistiques sur la production de la fonte accusent également une diminution sensible.

L'ORGANISATION des maternités d'arrondissement dans le Nord

Mercredi matin, s'est réunie, à la préfecture du Nord, la commission d'études relatives au projet de créations de maternités d'arrondissement.

Le préfet assistait à la séance, ainsi que MM. A. Potié, docteur Bourdon, Leduc et Debèze, et M. Couteau, conseillers généraux.

M. le docteur Debèze a donné lecture d'un rapport dans lequel sont exposés les moyens dont disposent les hôpitaux pour la pratique des accouchements.

Ce rapport expose aussi les améliorations qu'il conviendrait d'apporter à l'organisation existante pour répondre aux besoins de la population.

Comme conclusion de ce rapport, il apparaît qu'il sera possible de doter le département du Nord d'une organisation satisfaisante, en ce qui concerne les services de maternité, moyenant des sacrifices relativement minimes, en tirant parti des facilités qui s'offrent dans la plupart des cas et en tenant compte de la possibilité d'obtenir pour l'exécution de chaque projet, une participation financière du Parc Mutual.

Par ailleurs, on a signalé au cours de

l'exposé précédent, que certaines maternités agencées sont peu fréquentées. Pour remédier à cette situation, il faudrait engager les intéressées à se rendre à la maternité: le meilleur moyen serait de les attirer par les subсидes en nature ou en espèces. Il semble que le Conseil général pourrait intervenir utilement en ce sens, pour le plus grand bien de la maternité.

AUX FRANÇAIS DU NORD

La glorification d'une héroïne tournaise

La ville de Tournai inaugure, dimanche prochain, 18 mai, une statue à Gabrielle Petit. La Reine des Belges assistera à cette cérémonie patriotique.

Gabrielle Petit! Le nom de cette jeune martyre de 20 ans est devenu tout un symbole.

Symbol de dévouement, symbole de l'abnégation, poussée jusqu'à l'extrême, limite du sacrifice, symbole de l'amour le plus ardent de sa Patrie et de son Roi pour lesquels elle offre sa vie tout entière.

Tournai, où Gabrielle Petit vit le jour, est fier de la compter parmi ses enfants.

La Belgique s'engouffrera de la placer parmi ses glorieux martyrs.

Mais si l'héroïne appartient avant tout à son pays natal, elle appartient un peu, aussi, aux pays qui se joignent à la Belgique, en 1914, pour sauver notre civilisation meurtrie.

La France, tout particulièrement, peut être fière du rôle héroïque de Gabrielle Petit. Sa cause fut la sienne.

Ansi la ville de Tournai s'adresse-t-elle d'une façon toute particulière, aux Français du Nord, pour les convier nombreux à la manifestation qu'elle prépare en l'honneur de Gabrielle Petit.

La Belgique, pour sa part, déclare que la statue sera érigée à l'extrémité de la place des armes, à l'angle de la rue de l'Industrie et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924, une statue à Gabrielle Petit fut érigée à l'angle de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de l'Europe.

Le 12 mai 1924,